

Près d'un surendetté sur trois a moins de 35 ans !

Obligé de faire appel à un service de médiation de dettes pour tenter de payer ses factures

L'Observatoire du Crédit s'est concentré sur les jeunes et leurs difficultés financières. Une première. Parmi les données : près d'un jeune sur cinq n'a pu rembourser au moins une fois son crédit hypothécaire lors des 12 derniers mois. Inquiétant...

Nous avons pu nous procurer en exclusivité une étude en cours de finalisation de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement (à Marchienne-au-Pont) réalisée par Romain Duvivier et Caroline Jeanmart. Étude sur les jeunes et leurs difficultés financières. Alors, c'est la galère pour les jeunes, pire qu'avant ? « Nous n'avons interrogé qu'une seule fois la population belge sur cette question des difficultés financières et, par conséquent, nous n'avons pas de recul historique », commente Romain Duvivier, économiste. « Mais il va de soi que le climat économique dans lequel évoluent les 18 à 30 ans diffère nettement de celui de leurs parents au même âge. L'écart entre le taux de chômage des jeunes et celui des plus âgés a rarement été aussi important : il s'élève à 15,7% pour les 20-29 ans contre 6,6% chez les 30-54 ans ».

Autre motivation de l'Observatoire : « Nous souhaitons réaliser cette étude étant donné que nous savions que, d'une part, les jeunes

étaient fortement affectés par les défaillances de paiement en matière de crédit. Par exemple, sur 100 jeunes de moins de 30 ans, ils sont 8,7% à connaître des difficultés de remboursement ».

En introduction, Caroline Jeanmart et Romain Duvivier pointent l'environnement dans lequel les jeunes vivent aujourd'hui (voir ci-dessous). Pas de miracle, tout augmente (loyer, coût de l'énergie, biens de consommation courante...) alors que le pouvoir d'achat reste bas.

Sur 100 nouveaux défauts de paiement, les 25 à 34 ans comptent pour 28,2% des défauts de paiement pour les crédits à la consommation. 21,9% pour des défauts de paiement pour le crédit hypothécaire. À titre indicatif, cette tranche d'âge compte pour 16,2% de la population majeure. Elle est donc plus fortement touchée par les difficultés financières que les autres classes d'âge.

Dans les tableaux que va publier l'Observatoire, on notera encore à titre d'exemple que le montant moyen octroyé en fonction de l'âge (chez nous en 2013) est de 118.707 euros pour la tranche 25 à 34 ans

contre par exemple 104.840 euros pour les 35 à 44 ans. Les montants moyens empruntés par les jeunes sont sensiblement plus importants que pour les tranches d'âge plus élevées. De là à pouvoir rembourser le crédit...

LES FACTURES, LA GALÈRE

Autres données. Pour les 18-30 ans : 18,1% durant les 12 derniers mois, ont été une fois dans l'impossibilité de rembourser leur loyer ou le crédit hypothécaire, 16,3% n'ont pu rembourser un autre emprunt, 32,1% n'ont pu payer les factures (électricité, eau, téléphone). 20% ont emprunté de l'argent à la famille ou à un proche. Conclusion : les moins de 35 ans représentent près d'un tiers du public des institutions agréées pour la médiation de dettes (31,7% en Wallonie). « Tout est lié », estime M^{me} Jeanmart. « Ce sont souvent des personnes avec enfants et sans emploi qui sont le plus touchées par les difficultés financières et qui consultent le plus fréquemment les services de médiations de dettes. » ■

M.SP.

Le taux de chômage des 20-29 ans ? 15,7% ! C'est beaucoup

LES RAISONS DU SURENDETTEMENT

Durant les 12 derniers mois, votre ménage a-t-il été, au moins une fois, dans l'impossibilité de payer/rembourser à temps...	TOUS LES RÉPONDANTS		RÉPONDANTS AYANT DES CRÉDITS EN COURS	
	18 À 30 ANS	31 À 65 ANS	18 À 30 ANS	31 À 65 ANS
Le loyer ou le crédit hypothécaire	18,10%	10,40%	23,50%	9,60%
Des crédits autres qu'un emprunt hypothécaire	16,30%	11,20%	21%	13,30%
Des factures comme l'eau, l'électricité, le téléphone...	32,10%	26,20%	40,80%	25,90%
De l'argent emprunté à un proche (ami, famille...)	20,00%	12,00%	22%	11,10%



PAS UNE QUESTION DE DIPLÔME

Trop peu de contrats à durée indéterminée pour les jeunes

Pourquoi les jeunes ont-ils des difficultés à boucler les fins de mois ? La faute au coût de la vie par rapport à leurs revenus. Une analyse bateau qui correspond pourtant à la dure réalité. Moins scolarisés nos jeunes ? Faux ! Les jeunes sont davantage diplômés que les générations précédentes. « 42,5% des 25-29 ans ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou universitaire contre 17,7% des 60 ans et plus en 2013 », commente M. Duvivier. Qui poursuit : « L'écart entre le taux de chômage des jeunes et celui des plus âgés a rarement été aussi important : il s'élève à 15,7% pour les 20-29

ans contre 6,6% chez les 30-54 ans », ajoute Caroline Jeanmart.

INTÉRIMAIRES, CDD...

En outre, une forte proportion des jeunes aurait accès à des formes de travail plus précaires et moins rémunérées. Deux statistiques dans l'étude. Alors que seuls 1,4% des 25-49 ans travaillent sous statut d'intérimaire, ils sont 6,42% chez les travailleurs âgés de 15 à 24 ans !

En outre, 13% des travailleurs de 15 à 24 ans sont engagés avec un contrat à durée déterminée contre seulement 4,1% pour les 25 à 49 ans. Enfin, à côté de l'augmenta-



Des contrats précaires. ■ PHN

tion du coût de la vie, les jeunes ont des standards de consommation qui, par rapport à ceux qu'avaient leurs aînés à leur âge, les poussent à dépenser davantage : téléphonie et télécommunication, produits high-tech... ■

M.SP.

ET APRÈS 40 ANS

Plus on vieillit, plus facilement on paye...

Pour cette étude, l'échantillon est composé de plus de 3.000 répondants issus des trois régions du pays (entre 18 et 65 ans).

Le public est aussi diversifié que possible (en termes d'âge, de niveau d'instruction, de situation professionnelle).

Notre but était d'évaluer la situation de l'ensemble des ménages. Par conséquent, notre objectif était d'avoir des répondants présentant différents profils socio-économiques », nous explique-t-on.

Dans tous les graphiques, on note que les moins de 65 ans sont moins touchés par le crédit.



Payer, toujours payer... ■ PHN

Dès 45 ans, les emprunteurs défaillants sont moins nombreux.

Mais 5,64% des emprunteurs entre 45 et 54 ans restent tout de même défaillants (tous crédits confondus, consommation et prêt hypothécaire).

Ils ne sont plus que 3,64% à ne pas pouvoir rembourser leur prêt et payer leurs factures quand ils ont entre 55 et 64 ans.

« Il est clair que dans notre étude, nous montrons que le pourcentage des emprunteurs défaillants a tendance à diminuer avec l'âge », nous disent les spécialistes. ■

M.SP.

ILS SONT LES PRINCIPAUX DEMANDEURS

Regroupement familial: surtout des Roumains

Les États membres de l'UE ont délivré 2,3 millions de nouveaux titres de séjour (permis de résidence) en 2014, pour des citoyens extracommunautaires. Mais les raisons pour lesquelles ceux-ci sont octroyés varient nettement d'un pays à l'autre, selon des données publiées par Eurostat.

En Belgique, la plupart des permis délivrés l'ont été pour motifs familiaux et ce dans plus d'un cas sur deux (23.114 cas sur 43.823 permis, soit 52,7%), alors que la moyenne européenne est de 29,5%. N'arrivent qu'en minorité donc les raisons liées à l'éducation (14,3%), à l'emploi (10,9%) ou les autres raisons (22%).

Mais alors que ces données ne concernent que les extracommunautaires, on n'a ici à faire qu'à la



23.114 cas de regroupement familial. ■ PHN

partie émergée de l'iceberg, car « on constate que les bénéficiaires sont plus largement des ressortissants de l'UE », assure Dominique

Ernould, porte-parole de l'Office des Étrangers (OE). « Le top 5 par nationalité des documents de séjour délivrés dans le cadre du regroupement familial est dans l'ordre, la Roumanie, les Pays-Bas, la France, le Maroc puis la Pologne. » Parmi les extracommunautaires, outre les Marocains, ce sont les Indiens et les Américains pour qui on a délivré le plus de nouveaux permis de résidence chez nous, en 2014.

DANS LES AUTRES PAYS D'EUROPE

Dans des pays comme la Pologne, la Lituanie ou Chypre, l'emploi est la première motivation pour les bénéficiaires de ces permis de résidence, alors que l'éducation est ce qui prime en Irlande, qui fait d'ailleurs figure d'exception. ■

CÉ. M.

SANTÉ

La charcuterie et les viandes accusées de favoriser le cancer

Saucisses, jambon, hot-dogs, corned beef, et dans une moindre mesure, toutes les viandes à l'exception de la volaille, pourraient favoriser le cancer, selon une étude internationale qui devrait porter un nouveau coup à la consommation et à la filière de la viande.

En se basant sur plus de 800 études, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), l'agence cancer de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a classé lundi la viande transformée, essentiellement la charcuterie, dans la catégorie des agents « cancérigènes pour l'homme », tandis que les viandes rouges qui, selon le CIRC, incluent le porc et le veau, ont été classées comme « probable-

ment cancérigènes ».

Parmi les cancers les plus fréquemment associés à la viande figure le cancer colorectal et dans une moindre mesure les cancers de la prostate et du pancréas, selon les auteurs de l'étude.

COMME LE TABAC OU L'AMIANTE ?

Les produits de viande transformée incluent également les lanières de bœuf séché, les viandes en conserve et les préparations et les sauces à base de viande, selon le CIRC qui ne mentionne en revanche pas explicitement les hamburgers.

Le fait de ranger les charcuteries, et autres viandes transformées, dans le groupe des agents qui sont causes de cancer, comme le tabac



Avec modération... ■ RE.

ou l'amiante, ne veut pas pour autant dire qu'ils sont aussi dangereux. En effet, selon les estimations les plus récentes d'un organisme de recherche indépendant, 34.000 décès par cancer par an environ dans le monde seraient imputables à une alimentation riche en charcuteries, contre un million de décès par cancer par an imputables au tabac, 600.000 à l'alcool et plus de 200.000 à la pollution atmosphérique. ■